

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
Grand Couronné
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

RH/A/2024-06

Liberté – Egalité – Fraternité
-----ARRETE DU MAIRE
-----**OBJET** : Tableau annuel d'avancements de grade au titre de l'année 2024**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération municipale portant détermination des ratios promus/promouvables

ARRETE**ARTICLE 1^{er}** : Le tableau annuel d'avancements de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
KOENIG Isabelle	Adjoint administratif	01/04/2024 suite à examen professionnel

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BANCE Bruno	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2024

Avancement au grade de : Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
LAMARRE Frédérique	Adjoint d'Animation	01/12/2024

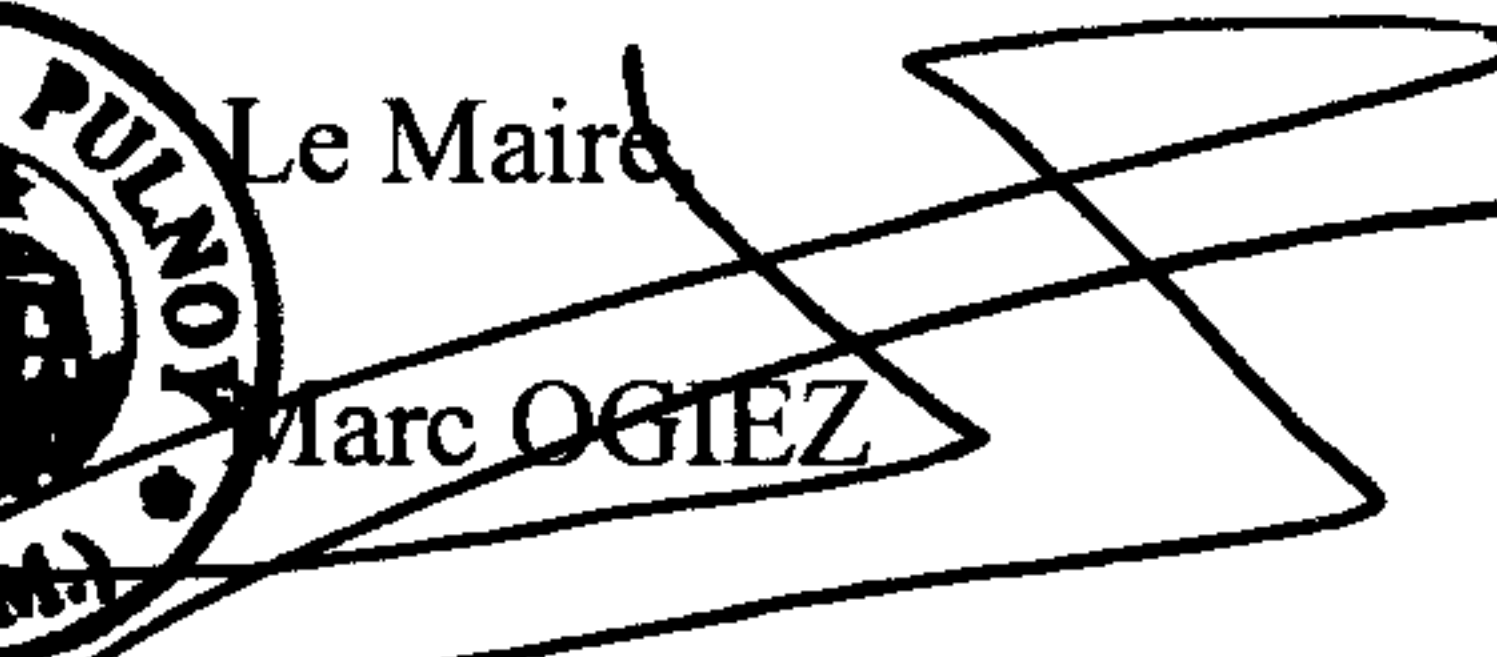
Avancement au grade de : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MAHLER Franck	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2024

ARTICLE 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.**ARTICLE 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,

En mairie, le 28 mars 2024

Le Maire

Marc OGIEZ

